

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 avril 2015 – n°  
1500

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2015 ou inscrits par décision modificative, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 300 (culture)</u>	:	- Association Franco Marocaine.....	150 €
		- Université de la Culture Permanente.....	750 €
<u>Fonction 401 (sports)</u>	:	- Ecurie Gentiane .....	150 €
<u>Fonction 4222</u>	:	Locations de salles 2014	
<u>(maisons de quartier)</u>		- Club de Marzelay .....	898 €
		- Club des Molières .....	214 €
		- Comité de gestion la Bolle – Les Grandrupts .....	1 981 €
		- Sous la Bure – Le Villé .....	571 €
		- Le Kemberg.....	1 142 €
<u>Fonction 5245</u>	:	- Les Amis du Massif de la Madeleine.....	600 €
<u>(vie associative)</u>			

Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE